

Amendement 174
Lorenzo Fontana
au nom du groupe ENF

Rapport
Artis Pabriks
Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes
COM(2015)0671 – C8-0408/2015 – 2015/0310(COD)

A8-0200/2016

Proposition de règlement
Considérant 1

Texte proposé par la Commission

Amendement

(1) *Les 25 et 26 juin 2015¹², le Conseil européen a demandé de plus vastes efforts dans la résolution de la crise des migrants selon une approche globale, y compris par le renforcement de la gestion des frontières afin de mieux gérer les flux croissants de migration mixte. En outre, le 23 septembre 2015¹³, le Conseil européen a souligné la nécessité de lutter contre la situation dramatique aux frontières extérieures ainsi que de renforcer les contrôles à ces frontières, notamment en dotant de ressources supplémentaires l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, le Bureau européen d'appui en matière d'asile et Europol, et grâce à du personnel et des équipements fournis par les États membres.*

(1) *La politique commune de l'Union en matière d'asile et d'immigration, notamment le dispositif de Schengen, s'est avérée un échec et a provoqué une immigration encore moins contrôlée.*

¹³ *Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement sur les migrations, déclaration du 23 septembre 2015.*

Or. en